

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026-59

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20261001-2659DEL-DE



Le 29 septembre 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (21) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Marie-Laure ETEVE, Philippe DAUMAS, Hélène VAILLET-COMEYNE, Delphine BOURGEAULT, Muriel BORTOLLOTTI, Cédric JOUBERT, Morgane DEPIERRE, Roger SEQUELA, Véronique CHRISTELLER, David VERVANDIER.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION (8) : Frédérique VIALA à Julien DUMAS-LAIROLLE, Jean-Paul FOSSEY à Dominique BERTHUOT, Cyril FELGEROLLES à Emmelyne GUARDADO, Romain DUMAS à Muriel BORTOLLOTTI, Morgan NEPOTY à Marie-Pierre TRONC, Aurélien CARDIN à Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE à Roger SEQUELA, Laurence DE ENA à David VERVANDIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel BORTOLLOTTI.

MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22,
Vu la délibération N°2026-13 du 2 avril 2026 fixant la composition des commissions municipales,
Considérant la démission enregistrée le 29 juillet 2026 de Mme MALLET, conseillère municipale membre d'une commission,
Considérant la candidature de conseillers municipaux pour le remplacer,

Entendu l'exposé du rapporteur, Mme TRONC, Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- de mettre la composition des commissions municipales comme suit :

Commissions	Titulaires	Suppléants
<i>Environnement, développement durable, économie locale, commerce et artisanat</i>	BELTRAN David ETEVE Marie Laure ASTIER Patrick DUMAS Romain TOURE Kitaiha	GUARDADO Emmelyne MEYRUEIS Jean-Luc NEPOTY Morgan FOSSEY Jean-Paul DE ENA Laurence

- de dire que la composition des autres commissions reste inchangée,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de

La réception en Préfecture le : 1/10/26

Affiché/publié le : 1/10/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.